

Brouillon

Stratégie et plan de mise en œuvre de la gouvernance des océans de l'Union africaine

Préface

La Stratégie et le Plan de mise en œuvre de la gouvernance des océans en Afrique ont été élaborés pour combler les lacunes existantes en matière de gouvernance, améliorer la coordination et la mise en œuvre, ainsi que promouvoir les opportunités économiques durables des ressources aquatiques et marines de l'Afrique.

La stratégie et le plan de mise en œuvre s'appuient sur les principaux cadres de l'Union africaine, tels que l'Agenda 2063, la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique et la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique à l'horizon 2050, garantissant l'alignement sur les aspirations continentales en matière de développement durable.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessitera une collaboration entre les gouvernements, les communautés économiques régionales, la société civile, les parties prenantes du secteur privé et les partenaires au développement. En favorisant la coopération et la responsabilité partagée, la Stratégie et le Plan de mise en œuvre de la gouvernance des océans en Afrique visent à positionner le continent comme un leader en matière de gestion durable des océans tout en assurant la prospérité à long terme de ses populations et de ses écosystèmes.

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	iv
Glossaire.....	v
Résumé.....	vi
Avant-propos.....	viii
1. Introduction	1
1.1 Opportunités et défis pour le développement durable des océans en Afrique.....	2
1.2 Évaluation des cadres de gouvernance des océans existants.....	3
1.3 Gouvernance des océans : Lacunes et opportunités en Afrique	5
1.4 Justification de la réponse de l'Union africaine	10
2. CADRE STRATÉGIQUE DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA GOUVERNANCE DES OCÉANS DE L'UNION AFRICAINE.....	10
2.1. Mandat	10
2.2. Portée de la stratégie	12
2.3. Vision	12
2.4. But	12
2.5. Objectif général	12
2.6. Objectifs spécifiques.....	13
2.7. Principes directeurs de la Stratégie et du Plan de mise en œuvre	13
2.8. Mobilisation et consultation des intervenants	14
2.9. Harmonisation et coordination avec d'autres initiatives de la CUA	14
3. PARCOURS D'INTERVENTION STRATÉGIQUE.....	14
4. Institutionnel Cadre	17
4.1. Régional Économique Communautés (CER)	18
4.2. États membres de l'Union africaine	18
4.3. Institutions et organismes spécialisés	18
4.4. Le Organisations régionales de gestion des pêches et programmes pour les mers régionales.....	19
5. MÉCANISMES DE SURVEILLANCE ET DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION	19
5.1 Surveillance de la gouvernance	20
6. PLAN DE MISE EN ŒUVRE.....	21
6.1 MATRICE DE MISE EN ŒUVRE.....	21
6.2 Opérationnalisation de la matrice de mise en œuvre	24

LISTE DES ACRONYMES

UAM, AMCEN, Union africaine
Conférence ministérielle africaine sur
BBAJNJ, ZEC, l'environnement
Biodiversité au-delà de la juridiction nationale
Zone
PNUDM, PNUE, économique exclusive
Convention des Nations Unies sur le droit de la
mer
OCR, ORGP, Programme des Nations Unies pour l'environnement
Communautés
économiques régionales
Organisations régionales de gestion des
RPS, SD, AMP, pêches
Programmes pour les mers durables
Objectifs de développement
IN, CDB, marin
Aire marine protégée
Convention sur la diversité
biologique
Association des sciences marines de l'océan Indien
occidental
WIOMSA

Glossaire

Biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BADJN) – Un cadre mondial dans le cadre de la CNUDM qui met l'accent sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

Zone économique exclusive (ZEE) – Zone maritime s'étendant jusqu'à 200 milles marins de la ligne de base d'un État côtier, où l'État a des droits souverains sur les ressources naturelles.

Zones de protection marine (ZPM) – Régions désignées de l'océan où l'activité humaine est réglementée afin de conserver la biodiversité marine.

Communautés économiques régionales (CER) – Groupements sous-régionaux d'États africains qui facilitent l'intégration et la coopération régionales.

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) – Le principal cadre juridique international régissant les activités maritimes, définissant les droits et les responsabilités des nations en matière d'utilisation et de conservation des océans.

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) – Activités qui contreviennent aux réglementations nationales, régionales ou internationales en matière de pêche, menaçant la gestion durable des pêches.

Économie bleue – Un cadre économique durable qui met l'accent sur la conservation et l'utilisation responsable des ressources océaniques pour soutenir la croissance économique, les moyens de subsistance et la santé des écosystèmes.

Résumé

L'Afrique est dotée de vastes ressources océaniques et aquatiques qui fournissent des services écosystémiques essentiels, des opportunités économiques et des avantages sociaux. Cependant, des défis tels que la pollution, la surpêche, le changement climatique, la dégradation de l'habitat et la faiblesse des structures de gouvernance menacent la durabilité de ces ressources. Reconnaisant ces défis, la Stratégie et le Plan de mise en œuvre de la gouvernance de l'océan en Afrique proposent une approche coordonnée pour renforcer la gouvernance, améliorer la coopération régionale et promouvoir l'utilisation durable des ressources océaniques.

Cette stratégie s'aligne sur les principaux cadres internationaux, continentaux et régionaux, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), l'Agenda 2063, la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique et la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique à l'horizon 2050. Il définit des interventions stratégiques visant à renforcer les cadres juridiques et institutionnels, à promouvoir la conservation de la biodiversité marine, à favoriser des mécanismes de financement durables et à intensifier les efforts de renforcement des capacités sur le continent.

L'un des principaux éléments de la stratégie consiste à accélérer la coordination régionale et continentale, l'harmonisation et la mise en œuvre des politiques de gouvernance des océans en Afrique. Cela implique de mobiliser les principales parties prenantes, notamment les gouvernements nationaux, les communautés économiques régionales (CER), les partenaires de développement, les acteurs du secteur privé et les organisations de la société civile, afin de faciliter la mise en œuvre et l'application efficaces des politiques. De plus, la stratégie souligne l'importance de l'engagement communautaire, reconnaissant que les populations côtières locales jouent un rôle crucial dans la conservation et la gestion durable des ressources.

La stratégie aborde également les défis mondiaux émergents tels que la pollution marine, les impacts du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et marins, et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). En mettant en œuvre des mesures proactives, notamment la gestion écosystémique, la planification de l'espace marin et les structures de gouvernance adaptatives, l'Afrique peut assurer la durabilité à long terme des océans tout en maximisant les avantages économiques de ses ressources marines.

La mise en œuvre de la stratégie nécessitera une forte volonté politique, une collaboration intersectorielle et des investissements financiers. La stratégie propose des mécanismes pour mobiliser des sources de financement nationales, régionales et internationales afin de soutenir le renforcement des capacités, les progrès technologiques et l'application des cadres de gouvernance. En outre, il cherche à positionner l'Afrique comme un acteur clé dans les discussions sur la gouvernance mondiale des océans, en plaidant pour un partage équitable des avantages et une gestion durable des ressources dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

En favorisant les partenariats entre les gouvernements, les institutions régionales et les acteurs du secteur privé, cette stratégie fournit une feuille de route pour un cadre de gouvernance des océans résilient, inclusif et prospère pour l'Afrique. Il jette les bases de la protection des

écosystèmes marins de l'Afrique tout en veillant à ce que les activités économiques basées sur les océans restent durables et bénéfiques pour les générations présentes et futures.

Avant-propos

Il devient de plus en plus évident que la protection du milieu marin, pour la région de l'Afrique et au-delà, exige la mise en œuvre effective des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et du processus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'en est suivie. ainsi que l'ensemble des régimes océaniques internationaux, régionaux et bilatéraux émergents. Une telle tâche représente des défis importants pour tous les États, et il n'est pas surprenant que même les nations les plus développées se heurtent à des difficultés dans leurs tentatives d'élaborer les politiques appropriées au niveau national et multilatéral. En outre, des facteurs politiques, environnementaux et sociaux, également présents dans la région Afrique, aggravent la complexité de cette tâche. Il est encourageant de noter que, dans le but de relever les défis de la protection de l'environnement marin et de progresser vers l'élaboration d'un cadre global de gestion des océans, de nombreux États commencent à élaborer des politiques océaniques et des stratégies régionales d'une manière compatible avec la Convention sur la sécurité et le processus de la CNUED, en substance, la gouvernance des océans.

Les océans du monde sont fondamentaux pour le développement et la durabilité de la société humaine, le maintien de la paix et la santé de la biosphère. L'océan est vital pour la vie sur Terre, apportant des avantages et des services inestimables aux personnes et à la planète entière. Elle joue un rôle crucial dans la régulation du climat, fournit plus d'oxygène que toutes les forêts réunies et est essentielle pour relever les défis mondiaux urgents tels que la sécurité alimentaire, l'énergie et la transition écologique. Il fait partie du patrimoine social et culturel des communautés côtières et est essentiel pour le commerce international, car plus de 80 % du commerce mondial se fait par voie maritime et environ deux tiers de l'approvisionnement mondial en pétrole et en gaz provient de la mer ou se déplace par voie maritime. Pourtant, l'océan est encore souvent négligé. Elles sont utilisées à des fins illégales telles que la piraterie, le terrorisme ou les vols à main armée en mer, la traite des êtres humains, les substances illicites et la contrebande d'armes. La pression exercée par l'humanité sur les ressources mondiales est telle que même les vastes océans sont touchés, et nous avons besoin de toute urgence d'un nouveau paradigme de gouvernance des ressources océaniques face à l'incertitude croissante

Les océans sont très dynamiques et interconnectés ; Environ les deux tiers des océans du monde sont des zones situées au-delà de la juridiction nationale des États. Leurs caractéristiques et leur statut spécifiques impliquent une responsabilité mondiale partagée et la nécessité de coopérer et de se coordonner au-delà des frontières et des frontières pour prendre des mesures significatives. La Stratégie et le Plan de mise en œuvre de la gouvernance des océans en Afrique sont un instrument clé pour soutenir la collaboration régionale en matière de gouvernance des océans et des partenariats internationaux plus efficaces. Il fournit un cadre d'action commune et exprime clairement nos besoins et nos priorités. Il libérera le potentiel de l'Afrique dans la construction d'institutions résilientes qui font partie intégrante de la vision continentale d'une «

Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, représentant une force dynamique sur la scène internationale ».

Avec cette stratégie et ce plan de mise en œuvre, l'UA et ses États membres sont invités à renforcer leur engagement en faveur de la sauvegarde d'un océan propre, sain, productif et résilient, utilisé de manière durable dans des conditions de travail sûres et équitables, tout en garantissant la stabilité et la sécurité en mer. Cette stratégie et ce plan d'action s'appuient non seulement sur le rôle de l'UA, de ses États membres et de ses partenaires au développement en tant que partenaires fiables et fervents défenseurs de la durabilité, mais aussi en tant que leaders par l'exemple et acteurs responsables ayant l'ambition d'élever les normes à l'échelle et à travers l'échelle de manière inclusive, avec les partenaires internationaux par tous les canaux de coopération agissant ensemble pour des objectifs communs en matière de gouvernance des océans.

Je suis reconnaissant au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en tant que secrétariat de la CMAE, d'avoir soutenu l'élaboration de cette stratégie. Nous tenons à remercier tout particulièrement les rédacteurs de cette stratégie Robert Wabunoha, Margaret Oduk, Norah Mugita, Joyce Nyagah (PNUE) et Linda Amornghor-Oje Etta, Emmanuel Siakilo, Georges Mba Asseko, Oldman Koboto (Commission de l'Union africaine) avec la direction générale de Rose Mwebaza (Directrice régionale, Bureau Afrique, PNUE) et Harsen Nyambe (Directeur de SEBE, CUA), Yvonne Waweru et Julius Francis (Experts).

Commissaire à l'agriculture, au développement rural, à l'environnement durable et à l'économie bleue

1. Introduction

L'Afrique est dotée d'abondantes ressources aquatiques (telles que les océans, les lacs, les rivières, les ruisseaux, les estuaires et les zones humides) qui, si elles sont exploitées de manière durable, peuvent créer de la richesse et de la croissance économique pour d'énormes transformations socio-économiques et la prospérité. Il y a 39 États côtiers et insulaires africains avec un littoral collectif de plus de 47 000 km, des eaux territoriales et des zones économiques exclusives (ZEE) totalisant quelque 13 millions de km², et leurs plateaux continentaux s'étendent sur une superficie totale d'environ 6,5 millions de km². L'Afrique est entourée de trois grands océans, l'océan Atlantique, l'océan Indien et l'océan Austral, ainsi que de deux mers semi-fermées, à savoir la mer Méditerranée et la mer Rouge. L'Afrique abrite également les deuxièmes plus grands et les plus longs fleuves et zones aquatiques du monde (le Nil et le Congo), avec 63 bassins fluviaux internationaux couvrant environ 64 % de la superficie terrestre du continent. Les Grands Lacs africains représentent 27 % de l'eau douce de surface, soit la plus grande proportion au monde. Ce réseau de ressources aquatiques soutient la vie naturelle et fournit des biens et des services écosystémiques qui sont inextricablement liés à la vie sur le continent. Une proportion importante de la population africaine vit à l'intérieur des côtes, et la densité des populations côtières humaines augmente chaque année.

Les riches ressources aquatiques du continent comprennent des ressources vivantes et non vivantes telles que l'eau, les stocks de poissons, les gisements minéraux, le pétrole et le gaz, ainsi qu'une biodiversité unique.

Selon des analyses récentes, l'économie bleue de l'Afrique a généré environ 296 milliards de dollars en 2022, et devrait atteindre 576 milliards de dollars d'ici 2063.¹ Cette valorisation souligne l'important potentiel économique des ressources marines et côtières de l'Afrique. Si elle était considérée comme une entité unique, l'économie océanique se classerait au huitième rang des plus grandes économies mondiales, située entre l'Inde et l'Italie. Ces chiffres mettent en évidence le potentiel substantiel, mais sous-exploité, de l'économie bleue de l'Afrique. En exploitant efficacement les ressources marines et côtières, l'Afrique peut améliorer considérablement sa croissance économique et son développement.

Alors que les technologies et les innovations continuent de s'améliorer, les océans et les mers d'Afrique offrent un potentiel et des opportunités considérables pour développer des sources d'énergie non renouvelables (pétrole et gaz) et renouvelables (y compris l'éolien, l'énergie marémotrice et les vagues), dont seule une fraction a été exploitée jusqu'à présent.

Malgré tout ce potentiel, l'Afrique souffre toujours d'une pauvreté à grande échelle, avec 46 % de la population vivant dans l'extrême pauvreté. On prévoit que l'Afrique représentera une grande partie de la croissance exponentielle de la population mondiale au cours de ce siècle, et qu'un quart de la population mondiale en 2050 sera basée en Afrique. Cependant, la croissance n'a

¹ Fiche d'information Bulletin : Co-conduire le Partenariat Afrique-Europe sur la gouvernance des océans et l'économie bleue, Fondation Afrique-Europe, octobre 2024

généralement pas été accompagnée d'un progrès social généralisé et d'une transformation structurelle de l'économie, et la tâche essentielle de la gouvernance des océans est de savoir comment les ressources aquatiques sous-utilisées pourraient être exploitées pour accroître leur contribution à la création de plus de richesse et à la croissance économique pour la transformation sociale de la population.

1.1 Opportunités et défis pour le développement durable des océans en Afrique

L'utilisation durable des ressources aquatiques de l'Afrique a été reconnue comme l'une des solutions essentielles au développement socio-économique du continent et à la résolution de ses défis de longue date, notamment les taux de pauvreté élevés, le chômage et la lenteur de la croissance économique. L'aspiration 1 de l'Agenda 2063 de l'UA articule une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable et fait de nombreuses références aux océans, notamment en relation avec l'économie bleue. Cela inclut l'utilisation durable des ressources naturelles, de l'énergie offshore, des ports et du transport maritime, comme l'objectif 6, qui envisage une économie bleue/océanique comme un contributeur significatif à la croissance et à la transformation du continent.

Cependant, les pays africains continuent de faire face à de nombreux défis dans la gouvernance et la gestion de leurs ressources aquatiques, notamment :

- La surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui contribuent au déclin des stocks de poissons, sapant les moyens de subsistance des communautés dépendantes de la pêche.
- L'augmentation des besoins humains en nourriture, en énergie, en transport et en loisirs exerce des pressions sans précédent sur les environnements aquatiques.
- La perte de biodiversité marine et la pollution marine (en particulier provenant de sources terrestres telles que les plastiques, les produits chimiques et les égouts) constituent une menace importante pour les écosystèmes marins de l'Afrique.
- La piraterie, qui pose un défi important au commerce et à la sécurité maritimes, ainsi que les impacts du changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer, le blanchissement des coraux et les phénomènes météorologiques extrêmes.

Alors que les vastes ressources aquatiques du continent ont le potentiel d'apporter une plus grande prospérité, ces défis entravent la capacité des pays africains à répondre aux aspirations de l'Agenda 2063. La réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 sera difficile à atteindre sans une refonte de la façon dont nous orientons l'action collective à travers le continent sur la gestion et la gouvernance des ressources océaniques. Grâce à une meilleure collaboration et coopération, l'Afrique peut relever ses nombreux défis dans le domaine marin par le biais de l'Union africaine, qui est essentielle pour promouvoir et définir l'approche africaine de la gouvernance des océans au niveau continental.

1.2 Évaluation des cadres de gouvernance des océans existants

La gouvernance des océans décrit de manière générale les structures, les processus, les règles et les normes qui façonnent la manière dont les acteurs concernés prennent des décisions, partagent le pouvoir, attribuent des responsabilités et assurent la responsabilisation dans l'utilisation et la gestion des ressources marines et de la biodiversité.

Des politiques océaniques et des cadres/mécanismes institutionnels existent à différents niveaux, notamment international, continental, régional, national et infranational, pertinents pour la gouvernance des océans africains, et la plupart des pays africains y sont parties et y opèrent. La plupart de ces cadres favorisent la coopération internationale et régionale et vont de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à d'autres conventions et programmes. Ces cadres comprennent des conventions relatives à la pêche, au climat, à la haute mer, à la biodiversité, à la pollution, aux ports, à la sûreté et à la sécurité. La plupart des pays africains sont parties à ces conventions et opèrent dans le cadre de celles-ci. Bien que la CNUDM soit le cadre juridique mondial de la gouvernance des océans, sa mise en œuvre nécessite des actions aux niveaux régional et national. Les autres cadres différents comprennent les conventions relatives à la pêche, au climat, à la haute mer, à la biodiversité, à la pollution, à la navigation et aux ports, à la sûreté et à la sécurité. La plupart des pays africains sont parties à ces conventions et opèrent dans le cadre de celles-ci.

Au niveau continental, l'Union africaine est le moteur du développement durable dans la région. Ses organes et ses institutions sont naturellement les principaux cadres pour faire progresser la gouvernance des océans. Les cadres suivants de l'UA abordent de manière générale les aspects de la gestion des océans : Agenda 2063 de l'Union africaine, Accord de 2018 établissant la Zone de libre-échange continentale africaine, Stratégie maritime intégrée de l'Afrique 2050, Charte de Lomé de 2016 sur la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, Stratégie de l'économie bleue en Afrique, Convention de Bamako de 1991 sur l'interdiction d'importer en Afrique et le contrôle des mouvements transfrontières et de la gestion des déchets dangereux en Afrique. Aux niveaux régional et sous-régional, il existe des programmes pour les mers régionales, des organismes régionaux de pêche et des communautés et organisations économiques régionales et sous-régionales, qui sont également des acteurs essentiels de la gouvernance des océans en Afrique.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) sert de cadre juridique mondial fondamental pour la gouvernance des océans, influençant les politiques aux niveaux continental, régional et national en Afrique. La CNUDM exige la protection de l'environnement marin, réglemente le contrôle de la pollution et promeut la recherche scientifique marine. L'Afrique a fait preuve d'un engagement fort en faveur de la CNUDM, avec 47 pays sur 54 parties au traité. Les accords de mise en œuvre ont permis à la convention d'évoluer, en s'attaquant aux défis émergents tels que l'exploitation minière des grands fonds marins, la gestion durable des pêches et la conservation de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, démontrant ainsi sa capacité d'adaptation aux nouveaux besoins en matière de gouvernance des océans.

Malgré la présence de la CNUDM, la gouvernance des océans en Afrique reste fragmentée. Les responsabilités de gestion sont souvent réparties entre plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, ce qui entraîne une mauvaise coordination et une cohérence limitée des politiques. La gouvernance des océans se déroule généralement dans les eaux nationales, dans des juridictions définies par secteur, ou à l'échelle plus large des mers régionales et des bassins océaniques. Malheureusement, les efforts de gestion de l'océan se font souvent en vase clos, en l'absence de mécanismes efficaces pour harmoniser les actions et les politiques entre les secteurs.

L'un des principaux défis est l'étroitesse de la portée sectorielle de nombreuses politiques et stratégies existantes. Par exemple, le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture de l'Union africaine portent principalement sur la gestion des pêches, tandis que la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique à l'horizon 2050 met l'accent sur le transport et la sécurité maritimes. Ce cloisonnement thématique néglige les liens complexes entre les différents secteurs liés à l'océan et sape le potentiel d'une approche de gouvernance coordonnée et holistique.

Les préoccupations en matière de sécurité dominant souvent les discussions sur la gouvernance des océans, éclipsant les questions vitales liées au développement économique et à la conservation de l'environnement. S'il est sans aucun doute important de préserver la sécurité maritime, il est essentiel d'équilibrer ces efforts avec des initiatives qui promeuvent l'économie bleue et protègent les écosystèmes marins. La Charte de Lomé, qui complète la Stratégie AIM, souligne l'engagement stratégique des gouvernements africains à mieux intégrer les objectifs de sécurité et de développement. Néanmoins, cet équilibre reste difficile à atteindre dans la pratique.

La fragmentation juridique et institutionnelle complique encore les efforts de gouvernance. Les conventions sur les mers régionales, telles que les Conventions d'Abidjan, de Nairobi et de Djeddah, jouent un rôle essentiel dans la protection marine, mais elles n'ont pas de mandat direct au-delà de leurs juridictions. De même, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ont fait des efforts pour promouvoir l'utilisation durable des pêcheries marines, mais les mandats qui se chevauchent et les problèmes de coordination persistent, ce qui réduit leur efficacité globale.

Malgré ces défis, il existe d'importantes opportunités pour renforcer la gouvernance des océans en Afrique. L'une des principales possibilités consiste à favoriser une intégration plus poussée entre les dimensions environnementales, économiques et de sécurité. L'harmonisation des cadres tels que la stratégie AIM et la Charte de Lomé pourrait favoriser une meilleure collaboration et un meilleur alignement des politiques. En outre, la coopération régionale par le biais de plateformes telles que le Protocole sur les pêches de la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Traité de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur le transport maritime offre un grand potentiel pour favoriser des solutions partagées et améliorer la gouvernance.

L'Afrique a la capacité de gérer efficacement ses océans. Cependant, la coordination de la capacité est insuffisante. Cette capacité comprend des stratégies d'engagement des parties prenantes dans la gouvernance des océans. Il est important d'impliquer les communautés

côtières, les gouvernements locaux et les acteurs du secteur privé pour garantir des processus décisionnels inclusifs.

Les cadres mondiaux, y compris les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 14 sur la « vie aquatique », offrent des points d'entrée supplémentaires pour faire progresser la gouvernance des océans. Ces objectifs fournissent des cibles et des calendriers réalisables qui peuvent stimuler les efforts visant à promouvoir l'utilisation durable des océans. L'alignement des initiatives de gouvernance des océans de l'Afrique sur ces objectifs mondiaux peut renforcer les progrès et favoriser une plus grande coopération internationale.

Les initiatives africaines telles que la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement et la Convention de Bamako sur les déchets dangereux offrent également de précieuses opportunités d'intégrer les considérations de santé et d'environnement dans la gouvernance des océans. Le renforcement des mandats des conventions sur les mers régionales pour englober les activités relatives à l'économie bleue pourrait encore accroître leur pertinence et leur impact.

Bien que la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique représente une étape louable vers une approche plus intégrée, elle ne parvient pas à impliquer pleinement les communautés côtières et à s'attaquer aux conséquences environnementales de la croissance économique. L'amélioration de ses liens avec les stratégies antérieures de l'Union africaine et l'amélioration de sa cohérence renforceraient considérablement son efficacité.

L'accord sur la biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BADJN) facilitera la coopération régionale, soutiendra les initiatives de renforcement des capacités, garantira des politiques harmonisées et des actions conjointes, l'accès aux ressources génétiques marines et mettra en œuvre des outils de gestion par zone. Grâce à des mécanismes de coordination renforcés et à une prise de décision inclusive, la BADJN peut soutenir les intérêts de l'Afrique dans les discussions mondiales sur la gouvernance des océans

En conclusion, les cadres de gouvernance des océans en Afrique ont fait des progrès significatifs, mais restent confrontés à des défis persistants en raison d'efforts sectoriels fragmentés et d'une mise en œuvre limitée. Il est essentiel de disposer d'un cadre de gouvernance cohérent et inclusif qui favorise la collaboration entre les secteurs, mobilise les intervenants à tous les niveaux et équilibre les objectifs en matière de sécurité, d'économie et d'environnement. Une telle approche permettrait aux pays africains de parler d'une seule voix, de tirer parti des synergies et d'assurer le développement durable des environnements marins et côtiers.

1.3 Gouvernance des océans : Lacunes et opportunités en Afrique

Malgré l'existence de divers mécanismes mondiaux, continentaux, régionaux et nationaux, la gouvernance des océans en Afrique reste fragmentée et faible, avec une coordination limitée entre les différentes structures. Les efforts sont souvent sectoriels, ne reconnaissant pas l'interdépendance des ressources côtières et marines. Le paysage de la gouvernance est marqué par des mandats et des compétences complexes qui se chevauchent, ce qui compromet l'efficacité des cadres institutionnels et de l'infrastructure de gouvernance.

Le tableau 1 ci-dessous présente un résumé des principales lacunes et opportunités transversales en matière de gouvernance des océans en Afrique.

Tableau 1 : Lacunes et opportunités en matière de gestion des océans en Afrique

Lacunes	Possibilités
Absence d'un mécanisme pour mettre en œuvre un programme commun pour les océans	La voix africaine unifiée promeut la création de positions communes, une voix plus forte et le renforcement de l'influence de l'Afrique dans les forums internationaux.
Coopération et coordination intersectorielles limitées	<p>Coopération intersectorielle : Établir des liens de coopération avec des cadres mondiaux et régionaux afin d'institutionnaliser les mécanismes intersectoriels et de coordonner les activités sectorielles pour une mise en œuvre efficace.</p> <p>Gouvernance intégrée : Promouvoir l'harmonisation des politiques et renforcer les cadres institutionnels afin d'améliorer la cohérence entre les structures de gouvernance.</p>
Se concentrer sur un seul secteur et sous-estimer l'importance de l'interdépendance	Approches holistiques : Encourager les approches de gestion intégrée qui reconnaissent l'interdépendance des secteurs, favorisant ainsi les synergies pour une gouvernance durable des océans.
Absence de structure/approche institutionnelle continentale pour la coopération et la coordination entre les diverses institutions régionales et sous-régionales liées aux océans	Cadre continental renforcé : Développer une structure institutionnelle continentale pour une meilleure coordination entre les organismes régionaux et sous-régionaux, facilitant ainsi des actions unifiées en matière de gouvernance des océans.
Politiques et mandats incohérents ou chevauchants des organisations et mécanismes existants	Harmonisation des politiques : Créer des occasions de rationaliser et d'harmoniser les politiques et les mandats dans l'ensemble des organisations afin d'éviter les chevauchements et d'assurer la cohérence des actions.

<p>Faiblesse de la mise en œuvre, du respect et de l'application des instruments et cadres existants en raison de l'insuffisance des ressources, des capacités humaines et financières et de la volonté politique</p>	<p>Mise en œuvre accélérée : Tirer parti du leadership politique de l'Union africaine pour mobiliser les parties prenantes et accélérer la mise en œuvre des instruments existants, en mettant l'accent sur la conformité et l'application.</p> <p>Mobilisation des ressources : Accroître les investissements dans le renforcement des capacités et les ressources financières pour soutenir l'application et la conformité plus strictes des cadres de gouvernance des océans.</p>
<p>Absence de mécanismes de financement durable pour les océans</p>	<p>Promotion des investissements publics et privés dans les océans : Mobiliser des ressources financières et techniques durables, y compris la comptabilité du capital naturel et les systèmes de comptabilité des océans, pour soutenir la gestion durable des océans.</p> <p>Un environnement commercial favorable à l'économie bleue attire les investissements dans les technologies, favorisant ainsi une croissance économique durable dans le secteur maritime.</p>

Faiblesse de la gestion des données et de l'information fondée sur la science, lacunes en matière de capacités, de rapports et de systèmes de gouvernance

Promouvoir le rôle de la science : Renforcer la prise de décisions grâce à une utilisation accrue des données et de l'information scientifiques, à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des données pour une meilleure formulation des politiques.

Faire progresser la comptabilité du capital naturel et les comptes océaniques pour surveiller la santé des océans et permettre une évaluation précise des actifs et des ressources aquatiques et marins de l'Afrique afin de soutenir l'économie bleue de l'Afrique.

Intégrer les connaissances autochtones et traditionnelles dans l'élaboration des politiques afin de garantir que les écosystèmes côtiers et marins de l'Afrique soient gérés de manière durable et équitable.

Intégration de bases de données : Établir une base de connaissances complète et des systèmes de gouvernance de réseau pour améliorer la gestion et l'accessibilité des données liées aux océans.

L'histoire maritime de l'Afrique : documenter l'utilisation historique des ressources côtières et marines des peuples africains et leur implication dans les activités maritimes

Renforcement des capacités : Comblent les lacunes en matière de ressources institutionnelles et humaines afin d'améliorer l'interprétation et l'application des données scientifiques dans l'élaboration des politiques.

Mécanismes de rapport : Élaborer des cadres institutionnels pour des rapports réguliers sur l'état des environnements marins afin d'orienter les décisions de politique et de gestion.

L'intégration des connaissances autochtones et traditionnelles et de la participation communautaire dans les cadres de gouvernance favorise les pratiques de gestion durable.

L'innovation et la technologie aident à suivre le rythme des progrès mondiaux et à améliorer la gouvernance des océans.

<p>Engagement limité des parties prenantes dans la gestion des océans</p>	<p>Accroître l'inclusivité dans la gouvernance des océans : Élargir l'engagement des parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes, la société civile et le secteur privé, afin d'optimiser l'utilisation des ressources et d'améliorer les résultats de la gouvernance des océans.</p> <p>Politiques d'autonomisation : Élaborer des politiques solides pour impliquer activement les femmes et les jeunes dans la gouvernance des océans, en veillant à ce que leurs contributions soient reconnues et utilisées.</p> <p>Partenariats avec le secteur privé : Favoriser l'engagement systématique du secteur privé afin de tirer parti de son expertise et de ses ressources dans les initiatives de gouvernance des océans.</p>
--	---

1.4 Justification de la réponse de l'Union africaine

S'appuyant sur le paysage mondial de la gouvernance des océans, l'Afrique devrait renforcer ses cadres de gouvernance sur les océans pour les raisons suivantes.

- a) La contribution soutenue des océans à la stimulation des économies nationales dépend fortement du capital humain, des gisements minéraux, du pétrole et du gaz, de la biodiversité, des infrastructures (y compris les ports), des pêches, de l'aquaculture, de l'industrie, du tourisme et de l'énergie, entre autres.
- b) La nécessité d'inverser les effets néfastes de l'exploitation des océans. La valeur des biens et services écosystémiques fournis par nos océans n'est pas perdue ou dégradée par les impacts des activités humaines, de l'insécurité maritime et de l'exploitation illégale et non réglementée des ressources.
- c) La nécessité de prendre des décisions intégrées en matière de politique océanique dans l'ensemble des secteurs océaniques concernés par le biais d'une coopération et d'une coordination régionales et intersectorielles.

2. CADRE STRATÉGIQUE DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA GOUVERNANCE DES OCÉANS DE L'UNION AFRICAINE

2.1. Mandat

La Commission de l'Union africaine (CUA), conformément à ses documents constitutifs et à l'Agenda 2063, est responsable de l'harmonisation des politiques, de la coordination, du renforcement des capacités, de la mobilisation des ressources, du suivi et de l'établissement de rapports sur l'ensemble du continent. Compte tenu de la vaste et diversifiée diversité des

ressources marines et aquatiques de l'Afrique, l'Union africaine a reconnu la nécessité d'un cadre de gouvernance structuré pour assurer une gestion durable et équitable des espaces océaniques et aquatiques. Cette prise de conscience a conduit à l'élaboration de la Stratégie de gouvernance de l'océan africain (AOGS), alignée sur les cadres mondiaux et régionaux tels que la CNUDM, la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique et la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique à l'horizon 2050 (AIMS 2050).

Les bases de la Stratégie de gouvernance de l'océan africain ont été posées lors de la quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) en 2015, à travers la Déclaration du Caire sur la gestion du capital naturel de l'Afrique pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Dans cette déclaration, les ministres de la CMAE ont décidé d'« *élaborer une stratégie de gouvernance, conformément à la CNUDM et aux conventions sur les mers régionales, sur les océans et les mers d'Afrique pour la gestion efficace des ressources maritimes partagées de la région* ». Cette décision visait à renforcer la gestion écosystémique dans les zones économiques exclusives (ZEE) et les eaux adjacentes, en s'attaquant aux défis de gouvernance qui entravent la capacité de l'Afrique à exploiter ses richesses océaniques.

L'engagement en faveur de la stratégie a été réaffirmé lors des sessions ultérieures de la CMAE, notamment la seizième session (2017, Libreville, Gabon) et la septième session extraordinaire (2018, Déclaration de Nairobi), au cours desquelles les ministres ont souligné la nécessité d'un cadre structuré pour régir l'économie bleue de la région. Lors de la dix-huitième session de la CMAE à Dakar, au Sénégal (2022), les ministres ont réitéré leur engagement à finaliser et à mettre en œuvre la Stratégie de gouvernance des océans en Afrique afin d'assurer la durabilité de la gestion des océans.

Suite aux décisions de la CMAE, le Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, lors de sa deuxième session ordinaire en 2017, a approuvé les décisions de la CMAE, reconnaissant l'importance stratégique de la Stratégie de gouvernance des océans en Afrique pour faire progresser les priorités environnementales et économiques de l'Afrique. Cette approbation a permis d'intégrer la stratégie dans le cadre politique de l'Union africaine, garantissant un soutien politique de haut niveau et un engagement institutionnel en faveur de sa mise en œuvre.

La cinquième session ordinaire du CTS, qui s'est tenue en novembre 2023, a souligné le rôle essentiel de la gouvernance de la biodiversité aquatique en Afrique dans la gestion environnementale régionale, continentale et mondiale. Le comité a approuvé des mécanismes visant à renforcer la participation des États membres de l'UA aux processus internationaux de gouvernance des océans, reconnaissant que si les pays africains ont ratifié plusieurs accords mondiaux et régionaux, des défis persistent en matière de conformité, de surveillance et de participation. Le CTS a exhorté les États membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales (CER), les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les programmes pour les mers régionales (RSP) à utiliser les mécanismes récemment approuvés pour renforcer la gouvernance, la surveillance et la recherche scientifique afin d'améliorer la prise de décision en matière de gouvernance des océans. La Commission de l'Union africaine a

également été chargée de coordonner et de suivre la mise en œuvre de ces mécanismes, renforçant ainsi la position de l'Afrique dans les discussions mondiales sur la durabilité des océans.

En réponse à ces décisions, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tant que secrétariat de la CMAE, a facilité une série d'études de fond et de consultations multipartites. Ces engagements, qui ont eu lieu en novembre 2018, novembre 2020 et juin 2021 et juin 2024, ont réuni des États membres, des organismes régionaux et des experts pour fournir des orientations sur les principales priorités et domaines d'intervention de la stratégie. Le processus consultatif a permis de s'assurer que la Stratégie de gouvernance des océans en Afrique est alignée sur les cadres internationaux et régionaux existants, tout en abordant les défis et les aspirations uniques de l'Afrique en matière de gouvernance.

Avec l'approbation de l'Union africaine par le biais du CTS, la Stratégie de gouvernance des océans en Afrique servira de cadre global pour le continent pour coordonner les efforts, renforcer la gouvernance institutionnelle, mobiliser des ressources financières et favoriser les partenariats régionaux et internationaux pour une gestion durable des océans.

2.2. Portée de la stratégie

La portée de la stratégie et du plan de mise en œuvre couvre les espaces aquatiques et marins et les ressources des océans, des mers, des rivières, des lacs et d'autres plans d'eau. Les espaces marins comprennent les zones situées à l'intérieur (eaux intérieures, eaux territoriales, zones économiques exclusives (ZEE)), les plateaux continentaux, la haute mer et la zone Les espaces aquatiques comprennent les eaux intérieures qui se connectent à l'espace marin.

2.3. Vision

Des actions intégrées et cohérentes centrées sur les personnes pour des espaces aquatiques et marins sûrs, sécurisés, propres, sains, productifs et gérés durablement en Afrique.

2.4. But

Promouvoir l'utilisation durable des ressources aquatiques et marines par l'intégration des priorités environnementales, économiques et sociales en Afrique.

2.5. Objectif général

Établir et mettre en œuvre un cadre global de gouvernance des océans pour des actions intégrées et cohérentes qui permettent la collaboration intersectorielle, l'inclusion des parties prenantes, le financement durable et la prise de décisions et la mise en œuvre collectives fondées sur des données probantes pour la réalisation du Programme 2063.

2.6. Objectifs spécifiques

- a) Établir un cadre global de gouvernance des océans,
- b) Mobilisation des ressources pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie,
- c) Catalyser les investissements dans les espaces aquatiques et marins pour une gouvernance durable des océans,
- d) Renforcer la collaboration et le partenariat dans les espaces aquatiques et marins,
- e) Faciliter la gestion des connaissances pour une gouvernance durable des océans.

2.7. Principes directeurs de la Stratégie et du Plan de mise en œuvre

La clé pour parvenir à une gouvernance durable des océans est une approche intégrée (à travers les disciplines, les secteurs, l'espace, les niveaux de gouvernance, les groupes de parties prenantes et les générations) basée sur le paradigme de la « gestion adaptative », selon laquelle l'élaboration des politiques est une expérience itérative reconnaissant l'incertitude, plutôt qu'une « réponse » statique. Cette stratégie et ce plan de mise en œuvre reposent sur six principes clés.

Principe 1 : Responsabilité

L'accès aux ressources environnementales s'accompagne de la responsabilité de les utiliser d'une manière écologiquement durable, économiquement efficace et socialement équitable. Les responsabilités et les incitations individuelles et collectives doivent être alignées les unes sur les autres et sur les grands objectifs sociaux et écologiques.

Principe 2 : Adaptation d'échelle

Les problèmes écologiques sont rarement confinés à une seule échelle. La prise de décision sur les ressources environnementales devrait (i) être attribuée aux niveaux institutionnels qui maximisent les apports écologiques, (ii) assurer la circulation de l'information écologique entre les niveaux institutionnels, (iii) tenir compte de l'appropriation et des acteurs, et (iv) internaliser les coûts et les avantages. Les échelles de gouvernance appropriées seront celles qui disposent des informations les plus pertinentes, qui peuvent réagir rapidement et efficacement, et qui sont capables de s'intégrer au-delà des frontières d'échelle.

Principe 3 : Précaution

Face à l'incertitude quant aux impacts environnementaux potentiellement irréversibles, les décisions concernant leur utilisation doivent être fondées sur la prudence. La charge de la preuve devrait incomber à ceux dont les activités sont susceptibles de nuire à l'environnement.

Principe 4 : Gestion adaptative

Étant donné qu'il existe toujours un certain niveau d'incertitude dans la gestion des ressources environnementales, les décideurs devraient continuellement recueillir et intégrer des informations écologiques, sociales et économiques appropriées dans le but d'améliorer l'adaptabilité.

Principe 5 : Répartition intégrale des coûts

Tous les coûts et avantages internes et externes, y compris sociaux et écologiques, des décisions alternatives concernant l'utilisation des ressources environnementales devraient être identifiés et répartis. Le cas échéant, les marchés devraient être ajustés pour refléter les coûts totaux.

Principe 6 : Participation

Toutes les parties prenantes devraient être impliquées de manière significative et adéquate dans la formulation et la mise en œuvre des décisions concernant les ressources environnementales. La pleine sensibilisation et la participation des parties prenantes contribuent à l'élaboration de règles crédibles et acceptées qui identifient et attribuent les responsabilités correspondantes de manière appropriée.

Les bénéficiaires de la stratégie de gouvernance des océans impliquent un large éventail de parties prenantes. Les parties prenantes proviendront des principaux secteurs océaniques, notamment la pêche, le tourisme, l'exploitation minière, le transport et le transport maritime, les ports, la conservation et la sécurité maritime. Il peut s'agir de pêcheurs, de tous ceux qui travaillent dans les secteurs clés de l'océan, de partenaires internationaux et de développement, de communautés autochtones, d'entreprises, d'instituts de recherche, de praticiens, de représentants de la société civile et de décideurs politiques à différents niveaux.

2.8. Mobilisation et consultation des intervenants

L'AUC a mis l'accent sur l'inclusion en mobilisant un large éventail d'intervenants tout au long du processus. Ces consultations visaient à recueillir des points de vue diversifiés, afin de s'assurer que la stratégie tenait compte de la nature multidimensionnelle de la gouvernance des océans. Les principales parties prenantes étaient les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations internationales et le secteur privé.

2.9. Harmonisation et coordination avec d'autres initiatives de la CUA

La stratégie de gouvernance des océans a été conçue pour compléter et s'harmoniser avec d'autres initiatives de l'Union africaine afin de s'assurer que la stratégie soutient des objectifs de développement continentaux plus larges.

En outre, la stratégie était alignée sur les engagements de l'Afrique envers les **objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies**, en particulier **l'ODD 14 : Vie aquatique**, garantissant que les efforts de l'Afrique en matière de gouvernance des océans contribuent également aux objectifs mondiaux de durabilité.

3. PARCOURS D'INTERVENTION STRATÉGIQUE

Les voies d'intervention stratégique sont interdépendantes et visent à relever les défis, les menaces et les opportunités transversaux et globaux auxquels l'espace et les ressources

océaniques sont confrontés. La Stratégie comporte deux voies d'intervention stratégiques qui sont essentielles pour débiller les avenues par lesquelles les objectifs de la section 2.6 seront atteints de manière coordonnée.

Parcours d'intervention stratégique 1 : Améliorer les moyens de mise en œuvre

La mise en œuvre effective des stratégies et plans d'action en matière de gouvernance des océans nécessitera un appui en termes de financement et de mobilisation des ressources ; le transfert de technologies et le renforcement des capacités ; et la sensibilisation. De plus, l'importance de la connaissance des aspects sociaux, économiques et technologiques des océans et l'étendue de la dépendance des communautés à l'égard des océans ne peuvent être sous-estimées. De plus, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, le transfert de technologies et un mécanisme de communication du consensus sur les sciences océaniques qui éclaire les décisions sont impératifs pour une gouvernance efficace des océans.

Ce parcours d'intervention vise à renforcer les mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie et du Plan de mise en œuvre en fournissant un cadre pour le financement et la mise à disposition des connaissances existantes (sous la garde d'institutions telles que WIOMSA, les centres scientifiques de la CDB d'Afrique, les centres d'excellence, etc.) pour la prise de politiques et de décisions en synthétisant et en vérifiant les informations critiques dans tous les secteurs et thèmes. Développer des moyens de relier des informations fragmentées dans des tableaux de bord, des centres ou des plateformes, et sensibiliser le public à l'importance d'océans sains pour soutenir une volonté politique accrue d'investir dans la durabilité et le changement de comportement.

Zone d'intervention	Actions suggérées
I. Mettre en place des mécanismes pour mobiliser des financements pour la gouvernance des océans à grande échelle en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> a) Orienter les investissements stratégiques et durables conjoints en augmentant les investissements publics, privés et philanthropiques dans la gouvernance des océans. b) Soutenir l'intégration de la gouvernance des océans dans les politiques fiscales et les systèmes de gestion des finances publiques. c) Soutenir la mise en œuvre de réformes politiques, institutionnelles et juridiques pour une meilleure mobilisation des ressources et un financement transformateur à plus grande échelle pour la gouvernance des océans. d) Soutenir le co-investissement, le partage des connaissances et les plateformes B2B afin de faciliter un financement durable et un mécanisme de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre réussie de la stratégie et du plan d'action.

<p>II. Mettre en place des mécanismes pour mobiliser des financements pour la gouvernance des océans à grande échelle en Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Orienter les investissements stratégiques et durables conjoints en augmentant les investissements publics, privés et philanthropiques dans la gouvernance des océans. b) Soutenir l'intégration de la gouvernance des océans dans les politiques fiscales et les systèmes de gestion des finances publiques. c) Soutenir la mise en œuvre de réformes politiques, institutionnelles et juridiques pour une meilleure mobilisation des ressources et un financement transformateur à plus grande échelle pour la gouvernance des océans. d) Soutenir le co-investissement, le partage des connaissances et les plateformes B2B afin de faciliter un financement durable et un mécanisme de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre réussie de la stratégie et du plan d'action.
<p>III. Mettre en place des mécanismes de gestion des connaissances, de transfert de technologie, de renforcement des capacités, de communication, d'éducation et de sensibilisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Aligner les programmes sur la gouvernance des océans en Afrique sur les aspects politiques et scientifiques. b) Renforcer l'interface science-politique pour soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes dans les processus politiques de l'UA. c) Intégrer les connaissances autochtones et traditionnelles dans les processus d'élaboration des politiques de l'UA. d) Développer et renforcer les plateformes, les institutions et les réseaux pour la technologie, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les eaux aquatiques et marines du continent et leurs valeurs associées. e) Aligner les données et informations sur les écosystèmes marins et côtiers sur le Système statistique africain f) Développer et renforcer les plateformes et les institutions pour documenter et préserver l'histoire maritime de l'Afrique. g) Renforcement des capacités humaines et institutionnelles.
<p>IV. Renforcer la mise en œuvre, le respect et l'application des instruments et cadres existants</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Mobiliser les acteurs et les parties prenantes dans la mise en œuvre des instruments existants, en mettant l'accent sur la conformité et l'application de la loi. b) Accroître les investissements dans le renforcement des capacités et les ressources financières pour l'application et la conformité aux cadres de gouvernance des océans.
<p>V. Renforcer les systèmes et les processus de surveillance de la gouvernance des océans</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Établir ou renforcer des systèmes et des processus de surveillance b) Élaborer ou renforcer des protocoles de surveillance des ressources marines et de la pollution

(surveillance de la pollution et de l'utilisation des ressources)	
---	--

Parcours d'intervention stratégique 2 : Coordination, coopération et engagement des parties prenantes

Cette voie vise à promouvoir une structure de coordination efficace au sein de l'Union africaine, à favoriser une collaboration et une coopération accrues avec les acteurs concernés dans tous les domaines maritimes, et à renforcer la participation des parties prenantes. Cela renforce la participation de l'équipe nécessaire à une mise en œuvre efficace, stimule un meilleur soutien au processus de mise en œuvre, favorise un profond sentiment d'appartenance et d'engagement envers les diverses responsabilités, et permet l'adhésion de tous les acteurs et parties prenantes. Compte tenu des différents niveaux de participation aux niveaux macro, méso et micro au sein du continent, ces mécanismes de coordination, de collaboration, de coopération et de participation des parties prenantes sont essentiels pour la mise en œuvre globale de la Stratégie et du Plan d'action et le processus de mise en œuvre. Cela ne peut être réalisé que lorsque tous les acteurs et parties prenantes travaillent ensemble en harmonie vers une vision commune.

Zone d'intervention	Actions suggérées
I. Renforcer la coordination entre l'Union africaine et ses structures, ainsi qu'entre les principaux partenaires et parties prenantes régionaux pour aider les États membres à parvenir à une gouvernance des océans	<ul style="list-style-type: none"> a) Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme de coordination sur la gouvernance des océans. b) Développement d'une voix africaine unifiée / d'une position commune dans l'agenda mondial de l'océan c) Renforcer la collaboration et la coopération grâce à des partenariats stratégiques sur la gouvernance des océans. d) Fournir des mécanismes d'engagement et de dialogue du secteur privé, des acteurs non étatiques et des groupes marginalisés dans les processus de gouvernance des océans.

4. Cadre institutionnel

La Commission de l'Union africaine, en tant qu'organe principal, joue un rôle central dans le pilotage du cadre de gouvernance des océans du continent. Par l'intermédiaire de la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue, elle assure le leadership, la coordination et la volonté politique nécessaires pour stimuler l'élaboration et la mise en œuvre de politiques liées à l'économie bleue et à la gouvernance des océans.

- a) Conseil exécutif de l'UA : Approuve les stratégies de haut niveau, y compris la stratégie de gouvernance des océans et d'autres cadres pertinents, assurant l'alignement sur les objectifs de l'Agenda 2063.
- b) Département de l'Agriculture, du Développement rural, de l'Économie bleue et de l'Environnement durable (ARBE) : Directement impliqué dans la coordination des efforts des États membres et des organismes régionaux dans la gestion des ressources océaniques.
- c) Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (CTS-ARDWE) : Conseiller la CUA sur les politiques et les initiatives relatives à la gouvernance des océans.

4.1. Communautés économiques régionales (CER)

Les Communautés économiques régionales (CER) jouent un rôle essentiel dans l'harmonisation des efforts des États membres de l'UA et la coopération régionale en matière de gouvernance des océans. Chaque CER adapte les cadres continentaux à son contexte régional et coordonne la mise en œuvre au niveau régional.

Les CER servent de ponts entre la CUA et les États membres, permettant la coopération sur des défis communs tels que la pêche illégale, la sécurité maritime, la pollution et le changement climatique.

4.2. États membres de l'Union africaine

Les États membres de l'UA sont responsables de la promulgation et de l'application des politiques de gouvernance des océans au niveau national. Leur rôle consiste notamment à :

- a) Élaboration et mise en œuvre des politiques : Les États membres alignent leurs stratégies nationales sur les cadres de gouvernance de l'océan continental et fournissent des ressources pour la mise en œuvre.
- b) Législation : Les gouvernements nationaux promulguent des lois et des règlements pour gérer leurs environnements marins, qui doivent être en harmonie avec les lois maritimes internationales, telles que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM)
- c) Application de la loi : les États membres sont responsables de la mise en œuvre des politiques, notamment de la surveillance, du maintien de l'ordre et de l'application des zones maritimes et des zones économiques exclusives (ZEE).

4.3. Institutions et organismes spécialisés

Diverses agences et organismes africains spécialisés ont été mis en place pour traiter des domaines spécifiques de la gouvernance des océans. Ces organismes fournissent une expertise technique, des données et des analyses pour soutenir la formulation et la mise en œuvre des politiques.

- a) Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) : Coordonne les efforts du continent en matière de gestion des pêches et de l'aquaculture.
- b) AUDA-NEPAD : En tant qu'agence de mise en œuvre et de développement de l'UA, elle conseille et recommande la mise en œuvre des programmes de développement dans les États membres.
- c) Banque africaine de développement : Financement du développement et mise en œuvre en Afrique

4.4. Les organisations régionales de gestion des pêches et les programmes pour les mers régionales

Ils jouent également un rôle très important dans la mise en œuvre de la stratégie dans toutes les régions. Il s'agit notamment de la Convention de Nairobi, de la Convention d'Abidjan, de la Convention de Djeddah et de la Convention de Barcelone. Les ORGP et les RSP prendront la tête de l'élaboration de stratégies régionales de gouvernance des océans (ROG) afin d'adapter la Stratégie de gouvernance des océans de l'Union africaine.

5. MÉCANISMES DE SURVEILLANCE ET DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le suivi et l'évaluation sont essentiels au succès de la Stratégie et du Plan de mise en œuvre de la gouvernance des océans. L'UA établit un mécanisme de rapport pour assurer le suivi des progrès, la responsabilisation et l'alignement sur les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 14 (Vie aquatique).

- a) Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) : Offre aux États membres une plate-forme pour examiner leurs progrès dans la mise en œuvre de stratégies de gouvernance des océans.
- b) Rapports périodiques : Les États membres, les CER et les agences compétentes soumettent régulièrement des rapports à l'UA sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de gouvernance des océans.

L'outil de suivi, d'évaluation, d'établissement de rapports et d'apprentissage (MERL) sera utile pour suivre les étapes du Plan d'action, jusqu'en 2035 inclusivement. La surveillance et l'examen du plan d'action s'harmoniseront également avec les cadres généraux existants. Le MERL veillera à ce qu'il y ait des occasions d'apprendre et d'utiliser les preuves recueillies, ainsi qu'à favoriser la responsabilisation mutuelle dans le respect des dispositions du Plan d'action.

La surveillance consiste à évaluer les changements qui se produisent et, si possible, à attribuer les impacts et les résultats à des facteurs, des interventions ou des investissements particuliers dans la Stratégie. Cependant, les changements dans de nombreux indicateurs de niveau supérieur sont le résultat des effets cumulatifs de multiples interventions ou pressions et peuvent

être facilement attribués à des causes particulières. Les extraits du processus de surveillance éclairent la gestion adaptative des arrangements de mise en œuvre proposés de la Stratégie.

Idéalement, les modalités de mise en œuvre de la Stratégie permettront de communiquer efficacement les résultats de la surveillance au public et aux décideurs. Cela signifie que la surveillance sociale, économique et environnementale des océans et la gouvernance nationale, régionale et continentale des océans bénéficieront d'un suivi et d'un retour d'information sur leur efficacité. Au-delà de sa contribution au PIB et à un environnement sain, le processus de suivi et d'évaluation de la Stratégie permettra idéalement de déterminer comment la coopération régionale au sein du continent contribue aux moyens de subsistance et à la répartition des revenus, à la résilience au changement climatique ou à une économie océanique circulaire. Les commentaires sur la surveillance devront contribuer à une compréhension générale de la façon dont les changements de politiques affectent l'économie océanique et la façon dont les changements dans l'océan affectent l'économie, les villes côtières et les communautés côtières.

5.1 Surveillance de la gouvernance

Le suivi du volet gouvernance de la Stratégie s'appuiera sur trois domaines politiques distincts de gouvernance adoptés dans le Rapport sur la gouvernance en Afrique (2021). (i) les « soutiens », ou les politiques qui constituent le cœur de la gouvernance des océans et représentent les exigences minimales d'une gouvernance fonctionnelle ; (ii) « des points cardinaux ou des politiques qui énoncent les idéaux fondamentaux et la vision qui sous-tend les valeurs partagées, les instruments et l'État de droit ; et (iii) des politiques de pivot qui orientent des questions où l'action peut changer la trajectoire de l'avenir océanique du continent.

Le processus de surveillance est une « boucle de rétroaction » essentielle qui contribue essentiellement à un processus d'ajustement itératif de la Stratégie tout au long du continuum de mise en œuvre. Le calendrier pourrait être aligné sur le calendrier régional/continental/mondial lié aux cycles de financement ou à d'autres processus. Au niveau national, une certaine attention pourrait également être portée sur l'alignement des calendriers des plans d'action nationaux pour les océans sur l'utilisation des cycles de financement, ou sur la coordination des actions sur les processus régionaux relatifs aux océans.

6. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

6.1 MATRICE DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de ce plan est essentielle à la réalisation de la vision d'un environnement océanique propre, sain et productif en Afrique. Grâce à une coopération renforcée, au renforcement des capacités, à l'engagement et à la mise en œuvre des parties prenantes, l'Afrique peut libérer tout le potentiel de ses ressources marines tout en les préservant pour les générations futures.

Stratégie et plan de mise en œuvre de la gouvernance de l'océan en Afrique (2025-2035)				
Zone d'intervention	Actions suggérées	Indicateurs	Chronologie	Budget (USD)
1. Mettre en place et renforcer les mécanismes de mobilisation de financements pour la gouvernance des océans à grande échelle en Afrique	1a. Orienter les investissements stratégiques et durables conjoints en augmentant les investissements publics, privés et philanthropiques dans la gouvernance des océans.	Proportion du financement public, multilatéral, privé et philanthropique consacré aux initiatives de gouvernance des océans (p. ex. ports, transport maritime, sécurité, zones de protection marine, gestion des pêches et protection des côtes).	2025-2035	1,000,000
	1b. Soutenir l'intégration de la gouvernance des océans dans les politiques fiscales et les systèmes de gestion des finances publiques.	Nombre de politiques fiscales et d'allocations budgétaires soutenant la gouvernance des océans.	2025-2030	1,000,000
	1c. Soutenir la mise en œuvre de réformes politiques, institutionnelles et juridiques pour une meilleure mobilisation des ressources pour la gouvernance des océans.	Nombre de mesures politiques et réglementaires visant à mobiliser les ressources pour la gouvernance des océans.	2025-2035	1,500,000
	1d. Soutenir le co-investissement, le partage des connaissances et les plateformes B2B pour faciliter le financement durable.	Nombre d'échanges de connaissances qui mènent à des partenariats entre les	2025-2035	1,000,000

		gouvernements, les partenaires de développement et le secteur privé sur les investissements dans la gouvernance des océans.		
2. Établir et renforcer les mécanismes de gestion des connaissances, de transfert de technologie, de renforcement des capacités, de communication, d'éducation et de sensibilisation.	2a. Harmoniser les programmes sur la gouvernance des océans en Afrique avec les questions scientifiques, politiques et pratiques.	Nombre de programmes et de politiques harmonisés.	2025-2030	2,000,000
	2b. Renforcer les plateformes, les institutions et les réseaux existants en matière de technologie, d'évaluation et de reporting sur les espaces aquatiques et marins du continent, la comptabilisation du capital naturel et leurs valeurs associées.	Nombre de plateformes établies ou renforcées	2025-2035	2,500,000
	2c. Renforcer les institutions, les réseaux et les programmes existants pour soutenir le transfert de technologies bleues.	Nombre d'institutions, de réseaux et de programmes impliqués dans le partage des technologies bleues.	2025-2035	1,500,000
	2d. Renforcer les capacités institutionnelles pour la gouvernance des océans.	Nombre d'institutions renforcées sur les questions de gouvernance des océans aux niveaux local, national, régional et continental.	2025-2035	2,000,000
3. Renforcer la mise en œuvre, le respect et l'application des instruments et cadres existants	3a. Mobiliser les parties prenantes dans la mise en œuvre des instruments existants, en mettant l'accent sur la conformité et l'application de la loi.	Nombre de partenariats multipartites établis pour appuyer la mise en œuvre des cadres de gouvernance des océans.	2025-2030	1,000,000
	3b. Accroître les investissements dans le renforcement des capacités et les	Ressources financières mobilisées et nombre de programmes de	2025-2035	1,000,000

	ressources financières pour l'application et la conformité aux cadres de gouvernance des océans.	renforcement des capacités menés à l'intention des organismes d'application de la loi, des institutions juridiques et des communautés locales.		
4. Renforcer la coordination entre l'Union africaine, les CER, les organismes régionaux et les parties prenantes concernées pour aider les États membres à parvenir à une gouvernance des océans	4a. Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme de coordination sur la gouvernance des océans.	Existence d'un secrétariat sur la gouvernance des océans à la CUA.	2025-2030	3,000,000
	4b. Renforcer la collaboration et la coopération grâce à des partenariats stratégiques sur la gouvernance des océans.	Nombre de comités ou de forums multisectoriels établis pour favoriser la gouvernance des océans.	2025-2035	1,000,000
	4c. Fournir des mécanismes d'engagement et de dialogue du secteur privé, des acteurs non étatiques et des groupes marginalisés dans les processus de gouvernance des océans.	Nombre de partenariats entre les gouvernements, les acteurs non étatiques et les communautés visant à une gouvernance durable des océans.	2025-2035	1,000,000
5. Renforcer les systèmes et les processus de surveillance de la gouvernance des océans (surveillance de la pollution marine et aquatique et de l'utilisation des ressources)	5a. Établir et renforcer les systèmes et les processus de surveillance de la pollution marine.	Nombre de programmes nationaux et régionaux de surveillance de la pollution marine établis.	2025-2035	2,000,000
	5b. Élaborer et renforcer des protocoles de surveillance des ressources marines et de la pollution.	Nombre de protocoles de surveillance normalisés adoptés par les États membres.	2025-2035	2,000,000

6.2 Opérationnalisation de la matrice de mise en œuvre

Le tableau suivant présente la manière dont chaque intervention sera mise en œuvre aux niveaux continental, régional et national afin d'assurer une exécution coordonnée et efficace de la Stratégie de gouvernance de l'océan en Afrique.

Intervention	Mise en œuvre continentale	Mise en œuvre régionale (CER, ROGS, RSP, ORGP)	Mise en œuvre nationale
Renforcer les cadres juridiques et institutionnels	Élaborer et harmoniser les politiques dans le cadre de l'Union africaine (UA), du NEPAD-AUDA et de la CMAE	Aligner les politiques régionales par le biais des CER, des conventions sur les mers régionales, des organisations régionales de gestion de la pêche	Promulguer et appliquer des lois et des politiques nationales conformément aux engagements régionaux et continentaux
Renforcer les mécanismes de coordination de la gouvernance des océans	Mettre en place une plateforme de gouvernance des océans à l'échelle de l'Afrique	Renforcer les organes de coordination régionaux	Élaborer des cadres nationaux de coordination impliquant les principales parties prenantes
Promouvoir une économie bleue durable	Mettre en œuvre la stratégie de l'Union africaine en matière d'économie bleue	Investissements régionaux dans les industries maritimes et la pêche	Élaborer/Mettre en œuvre des politiques nationales d'économie bleue et des cadres d'investissement
Améliorer la recherche, les données et le partage des connaissances marines	Initiatives de recherche continentales et plateformes de partage de données dirigées par l'UA et le PNUE	Réseaux et observatoires régionaux de recherche marine	Programmes nationaux de recherche et renforcement des capacités des scientifiques de la mer
Renforcer le renforcement des capacités et l'investissement financier	Mobiliser des financements internationaux et régionaux pour la gouvernance des océans	Élaborer des programmes de formation et d'investissement adaptés à chaque région	Former les institutions locales et allouer des budgets nationaux à la conservation marine

Renforcer la mise en œuvre, la conformité et l'application de la loi	Élaborer des directives pour la conformité et l'application de la loi	Mettre en œuvre des mécanismes de conformité et d'application de la loi	Mettre en œuvre des programmes de conformité et d'application de la loi
Renforcer les systèmes de surveillance pour lutter contre la pollution marine et aquatique et l'utilisation des ressources	Élaborer un cadre continental pour la surveillance de la pollution marine et aquatique, de l'utilisation des ressources et des impacts climatiques.	Mettre en place des programmes régionaux de surveillance de la pollution marine et des ressources	Mettre en œuvre des systèmes nationaux de surveillance de la pollution marine et des ressources, des processus de déclaration et des mécanismes d'application de la loi.

Cette approche structurée garantit que les interventions sont effectivement mises en œuvre à tous les niveaux de gouvernance, favorisant la collaboration et la gouvernance des océans axée sur l'impact à travers l'Afrique.

Documentation pertinente

1. PNUE (2016) Gouvernance des océans régionaux Faire en sorte que les programmes pour les mers régionales, les organismes régionaux des pêches et les mécanismes des grands écosystèmes marins travaillent mieux ensemble. Rapports et études sur les mers régionales n° 197
2. ONU Environnement (2017). Politiques océaniques et arrangements institutionnels pour la coopération intersectorielle. Études de cas pour la réalisation des objectifs de développement durable. Rapports et études du PNUE sur les mers régionales n° 204
3. IMS, 2018. Rapport de synthèse de l'atelier de cadrage de la gouvernance de l'océan en Afrique, Zanzibar, Tanzanie, 23 au 25 juillet 2018.
4. IMS 2018. Stratégie de gouvernance des océans pour l'Afrique : étude sommaire de la portée et analyse des lacunes
5. Union africaine (2012). *Stratégie maritime intégrée de l'Afrique 2050*. Version 1.0. Addis-Abeba. 32p.
6. Union africaine (2014). *Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons*. 2ème édition. Addis-Abeba. 20 pages.
7. CMAE (2015). *Déclaration du Caire sur la gestion du capital naturel de l'Afrique aux fins du développement durable et de l'éradication de la pauvreté*. Le Caire, Égypte. 8p.
8. CMAE (2016). *Décision 3/SS 6 : Questions relatives à la biodiversité : Convention sur la diversité biologique et Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*. Le Caire, Égypte. 4p
9. OMI (2017). *Amendement de Djeddah. Code de conduite révisé concernant la répression de la piraterie, des vols à main armée contre les navires et des activités maritimes illicites dans l'océan Indien occidental et la région du golfe d'Aden*. Londres, Royaume-Uni. 29
10. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2017). *Gouvernance des ressources et des activités maritimes pour le développement durable en Afrique*. Dialogue politique. Abidjan, Côte d'Ivoire. 10 heures.
11. PNUE (2000). *Rapport de la deuxième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est*. Port-Louis, Maurice, 2-4 novembre 1999. 70p.
12. PNUE (2001). *Rapport de la troisième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est*. Maputo, Mozambique, 5-7 décembre 2001. 31 pages.
13. PNUE (2014). *Élaboration d'un plan directeur pour la gouvernance des océans en Afrique*. Rapport de la deuxième réunion du Groupe d'experts : 10-12 novembre 2014, Port Elizabeth, Afrique du Sud. 21p.
14. Egede, E. (2016). « Lacunes institutionnelles dans la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique à l'horizon 2050 », *Ilwandle Zethu : Journal of Ocean Law and Governance in Africa* 1:1-22.

15. Quinzième session de la CMAE, disponible à l'adresse suivante : <https://www.unep.org/events/conference/seventeenth-regular-session-african-ministerial-conference-environment-amcen>
16. Seizième session de la CMAE disponible à l'adresse suivante : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/25881/amcenmin_rep2017.pdf?sequence=1&isAllowed=y
17. Septième session extraordinaire de la CMAE, disponible à l'adresse suivante : <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/26809/AMCENSS7MinisterialReport.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
18. Rapport de la première réunion consultative sur la gouvernance des océans en Afrique disponible à l'adresse suivante : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27138/Chair_Summary.pdf?sequence=1&isAllowed=y
19. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2018). L'économie bleue de l'Afrique : opportunités et défis pour renforcer le développement durable et la transformation socio-économique. Addis-Abeba. https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/EA/HIGH-LEVEL-SUSTAINABLE-BLUE-ECONOMY-CONFERENCE-2018/the_eca_issues_paper_nairobi_2018_sbec.pdf.
20. Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005). Écosystèmes et bien-être humain : synthèse. Washington, DC : Island Press. <https://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf>
21. Groupe d'experts sur le progrès de l'Afrique (2014). Rapport d'avancement 2014 sur l'Afrique : Céréales, poissons, argent : financer les révolutions verte et bleue de l'Afrique. Genève. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Africa_Progress_Report_2014.PDF
22. Banque mondiale et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2017). Le potentiel de l'économie bleue : accroître les avantages à long terme de l'utilisation durable des ressources marines pour les petits États insulaires en développement et les pays côtiers les moins avancés. Washington, DC : Banque mondiale. Disponible chez <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/26843/115545.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
23. Revue mondiale des océans (2010). Vivre avec les océans. Hambourg : Maribus. Disponible chez https://worldoceanreview.com/wp-content/downloads/wor1/WOR1_english.pdf.
24. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2018). L'économie bleue de l'Afrique : opportunités et défis pour renforcer le développement durable et la transformation socio-économique. Addis-Abeba. https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/EA/HIGH-LEVEL-SUSTAINABLE-BLUE-ECONOMY-CONFERENCE-2018/the_eca_issues_paper_nairobi_2018_sbec.pdf
25. Promouvoir l'économie bleue/océanique durable en Afrique, 2019, Robert Wabunoha
26. Rapport 2014 de l'Africa Progress Panel (APP), Grain, Fish, Money : Financing Africa's Green and Blue Revolutions Disponible sur <https://www.worldbank.org/en/programs/africa-program-for-fisheries>

27. PNUE (2014). L'importance des mangroves pour les populations : un appel à l'action. van Bochove, J., Sullivan, E., Nakamura, T. (Eds). Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Cambridge.
28. Récifs en péril revisités, Burke L, Reytar K, Spalding M et Perry A (2011)
29. La nouvelle économie des plastiques : Repenser l'avenir des plastiques : disponible sur http://www3.weforum.org/docs/WEF_The_New_Plastics_Economy.pdf
30. Impacts et gestion des marées noires dans l'environnement côtier nigérian, PC Nwilo, OT Badejo, 2008, Actes de la Conférence internationale sur l'État nigérian, l'industrie pétrolière et le delta du Niger
31. Obura, D., Gudka, M., Rabi, F. A., Gian, S. B., Bijoux, J., Freed, S., . . . Ahamada, S. (2017). Rapport sur l'état des récifs coralliens de l'océan Indien occidental. Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens. Initiative internationale pour les récifs coralliens.
32. Les faits de l'eau en Afrique, disponible sur <https://wwfeu.awsassets.panda.org/downloads/waterinafricaeng.pdf>
33. Petr, Tomi (2005). Service des ressources en eaux intérieures et de l'aquaculture. Disponible à l'adresse http://www.oceansatlas.com/world_fisheries_and_aquaculture/html/ecosys/inland/nateco/lakes.htm.
34. Africa's Lakes, disponible à <https://na.unep.net/atlas/africaLakes/downloads/chapters/Africas-Chapter1-Printer.pdf>
35. Traité portant création de la Communauté de l'Afrique de l'Est, articles 93 à 97, disponible à l' [adresse https://www.eacj.org/wp-content/uploads/2012/08/EACJ-Treaty.pdf](https://www.eacj.org/wp-content/uploads/2012/08/EACJ-Treaty.pdf)
36. Charte révisée du transport maritime africain, UA, disponible à l'adresse https://au.int/sites/default/files/treaties/7797-treaty-0041_-_revised_african_maritime_transport_charter_e.pdf